



Mise en garde de l'ADIL - Espace INFO ÉNERGIE et du Conseil Départemental de l'Indre

Suite à une nouvelle vague d'appels téléphoniques de particuliers signalant le démarchage de sociétés se présentant au nom du "service habitat" du Conseil Départemental, l'ADIL - Espace INFO ÉNERGIE et le Département de l'Indre souhaitent mettre en garde le grand public vis-à-vis des propositions commerciales de ces sociétés qui aboutissent à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées.

L'ADIL tient à rappeler que le délai de rétractation en cas de démarchage est de 14 jours seulement et invite toute personne confrontée à ce type de sollicitation (isolation, chauffage, énergies renouvelables...) à prendre contact avec ses services SANS ATTENDRE.

Les conseillers neutres et indépendants de l'ADIL - Espace INFO ÉNERGIE vous informent et vous accompagnent gratuitement dans l'étude des offres et la vérification des appellations de qualité des professionnels.

ADIL de l'Indre - Espace INFO ÉNERGIE

1, Place Eugène Rolland - Centre Colbert - Bâtiment i
36000 CHÂTEAURoux

Tél. : 02 54 27 37 37

Courriel : contact@adil36.org